DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 JUIN 2026

AFFAIRE N°2026-CM/085 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ORGANISME DE GESTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE (OGEC) NOTRE DAME DE LOURDES

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 17 juin 2026.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 10 juin 2026.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 24
Absents : 05
Représentés : 04
Total des votes : 28

Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le conseil municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Etaient présents : PAPAYA Sidoleine – DAMOUR Marcel – GEVIA Marie Catherine – MOREAU Jules Mario – HOAREAU Marie Nathalie – PAUSE Benjamin – ELISABETH Marie-Jeanne – LUCILLY Harry – HOAREAU Severine — MANORO Severine – BOYER Elysée - HOAREAU Landry – COURTEL Larissa – MAILLOT Gilbert – SINAPIN Marie Jacqueline - DALLEAU Hugory —— PLANTE Jessie - TECHER Paulin – BONHOMME Ghislaine – GABOU Gilles – BIZINECHE Elodie – CHARLEMAGNE Thierry - DE GERUS Thierry - ARMAND Jimmy.

Etaient absents : GARRYER Patrick - TECHER Sophie - NOURRY Adèle - PAYET Fabien – LEBRETON Layna.

Ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : TECHER Sophie à HOAREAU Séverine – NOURRY Adèle à MANORO Séverine – PAYET Fabien à BONHOMME Ghislaine – LEBRETON Layna à DE GERUS Thierry.

Est désignée secrétaire de séance : PLANTE Jessie

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 25.06.2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260616-2026-CM-085-DE
Date de télétransmission : 25/06/2026
Date de réception préfecture : 25/06/2026

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

L'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) est l'association qui assure le fonctionnement de l'école Notre Dame de Lourdes qui accueille les enfants de maternelle et de primaire à Hell-Bourg.

En date du 23 Avril 2025, la collectivité a conclu une nouvelle convention de forfait communal avec l'OGEC Notre Dame de Lourdes pour une période quinquennale du 1er Janvier 2025 au 31 Décembre 2029.

Cette convention prévoit notamment le versement d'une subvention de fonctionnement annuel à l'établissement.

Au titre de l'année 2026, le montant de la participation communale est fixé à 44 813.38 €, et sera révisé chaque année en fonction de l'effectif des élèves inscrits dans l'établissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le CGCT,
Vu le Code de l'éducation,

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité – 28 voix pour** :

ARTICLE 1 :

- **D'autoriser l'attribution d'une subvention de 44 813.38 € à l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) Notre Dame de Lourdes.**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser l'inscription de cette dépense au budget communal 2026 chapitre « Autres charges de gestion courante ».**

ARTICLE 3 :

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....
.....

Ont signé au registre des délibérations :

La secrétaire de séance,

PLANTE Jessie

Pour copie conforme,
Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

MAIRIE DE SALAZIE
Île de la Réunion

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-202606 16-2026-CM-085-DE
Date de télétransmission : 25/06/2026
Date de réception préfecture : 25/06/2026